

(1)

(N° 114.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 MARS 1863.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. THIENPONT.

I

Demande du sieur Henri SMOLDERS.

MESSIEURS,

Par requête en date du 27 octobre 1862, le sieur Smolders, Hollandais d'origine, aujourd'hui ouvrier peintre en bâtiments, à Bruxelles, sollicite la naturalisation ordinaire.

Un certificat d'indigence, en date du 7 novembre dernier, joint à sa requête, établit que le sieur Smolders n'est pas dans la position de pouvoir acquitter le droit d'enregistrement qui serait la conséquence de la faveur qu'il obtiendrait.

Votre commission estime donc qu'il n'y a pas lieu de prendre en considération la demande du pétitionnaire.

Le Rapporteur,
L. THIENPONT.

Le Président,
H. DE BROUCKERE.

II

Demande du sieur Corneille MELIS.

MESSIEURS,

Tous les renseignements fournis sur le compte du sieur Melis sont des plus

défavorables et représentent le pétitionnaire comme indigne de la faveur qu'il sollicite.

En conséquence, Messieurs, votre commission vous propose de rejeter sa demande.

Le Rapporteur,
L. THIENPONT.

Le Président,
H. DE BROUCKERE.
